



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question orale n° 904

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les menaces qui pèsent sur l'avenir du service des urgences de l'hôpital d'Embrun (Hautes-Alpes). Le projet actuel relatif à cet établissement consiste à fédérer les urgences dans le département des Hautes-Alpes (hôpitaux de Gap, Embrun et Briançon), et à limiter les urgences de l'hôpital d'Embrun à l'existence d'un SMUR estival. Si le premier point n'est pas contesté, c'est la conception réduite des urgences qui est rejetée par le conseil d'administration, l'ensemble des élus mais aussi le collectif inter-cantonal de citoyens qui s'est créé. Cette démarche est en totale contradiction avec les prises de position rassurantes du gouvernement sur les hôpitaux de proximité et méconnaît aussi la spécificité du département des Hautes-Alpes. Il dénonce cette logique de refus de prise en compte de la spécificité montagne, de sa pluri-saisonnalité, et de tout aménagement du territoire en termes de santé. Eu égard à la géographie complexe des Hautes-Alpes mais aussi à une population touristique nombreuse sept à huit mois de l'année. Aussi, il lui demande de maintenir ce service des urgences à l'année, puisque l'utilité va très au-delà du seul bassin embrunais.

Texte de la réponse

SERVICE DES URGENCES DE L'HÔPITAL D'EMBRUN

Mme la présidente. La parole est à M. Joël Giraud, pour exposer sa question, n° 904, relative au maintien du service des urgences à l'hôpital d'Embrun.

M. Joël Giraud. Madame la secrétaire d'État aux personnes handicapées, j'appelle votre attention sur les menaces qui pèsent de manière récurrente sur l'avenir du service des urgences du centre hospitalier d'Embrun, dans les Hautes-Alpes, service dont le comportement exemplaire en situation de crise a été mis en relief lors de la tragédie de la crête du Lauzet, au-dessus de la station des Orres. Onze personnes, dont neuf enfants, avaient trouvé la mort dans cette avalanche, tandis que neuf blessés et treize autres personnes dans un état psychologique grave avaient été pris en charge par les urgences de l'hôpital d'Embrun. Le Premier ministre de l'époque, Lionel Jospin, s'était rendu en personne sur les lieux afin de témoigner de sa reconnaissance pour la qualité de l'aide et des soins qui avaient été apportés aux victimes.

Or, depuis le mois de mai, un projet relatif à cet établissement consiste, d'une part, à fédérer les urgences dans le département des Hautes-Alpes et, d'autre part, à limiter celles de l'hôpital d'Embrun à l'existence d'un SMUR estival. Si le premier point n'est pas contesté, dans la mesure où il peut permettre de mieux gérer notamment le personnel affecté aux urgences, la conception réduite des urgences est rejetée non seulement par le conseil d'administration et l'ensemble des élus, mais aussi par le collectif de citoyens qui s'est créé à cette occasion.

Cette démarche est en totale contradiction avec les prises de position rassurantes du Gouvernement sur les hôpitaux de proximité et méconnaît la spécificité du département des Hautes-Alpes. En effet, lorsque le SMUR de Briançon est mobilisé entre Briançon et le col du Lautaret, et celui de Gap dans son agglomération, plus de 150 kilomètres ne sont pas couverts par un service des urgences et certaines

zones sont à une heure d'un service structuré. En hiver, lorsque les routes sont enneigées et en période de pointe touristique, ce temps de parcours peut être multiplié par trois.

Le 24 juin, le conseil d'administration du centre hospitalier m'a demandé d'être son porte-parole auprès de vous, afin que l'ouverture du service des urgences soit maintenue vingt-quatre heures sur vingt quatre tout au long de l'année. Or ma question écrite du 3 août, ma lettre du 21 août et celle du président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Michel Vauzelle, en date du 27 juillet, sont restées sans réponse.

Le cas de l'hôpital d'Embrun est, au demeurant, révélateur d'un débat plus large. Veut-on maintenir un service public de santé en France ? Existe-t-il un droit à la santé identique pour tous les citoyens de notre pays ? Veut-on réellement lutter contre la désertification de certaines régions de France ou devons-nous tous venir vivre à Paris, Lyon ou Marseille ?

M. Douste-Blazy a répondu à ces interrogations de manière positive, avec l'appui de l'ensemble des députés, si l'on en croit le vote du 2 juillet à l'Assemblée concernant la volonté de mettre fin aux déserts médicaux. Je vous demande donc de mettre vos actes en accord avec vos paroles. Face à la démarche de la population et des élus, et compte tenu de la réalité de la spécificité montagnarde de cet établissement, le comité exécutif de l'agence régionale de l'hospitalisation s'est, la semaine dernière, rangé à nos arguments en reconnaissant le caractère indispensable du service des urgences du centre hospitalier d'Embrun.

L'agence régionale de l'hospitalisation de Marseille se verra-t-elle doter des moyens suffisants pour permettre au centre hospitalier d'Embrun de faire assurer la permanence des soins sur place, en continu, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, par des urgentistes, sans avoir recours à un système de volontariat qui peut à tout moment être remis en question ? Ces moyens seront-ils pérennisés, afin que nous ne nous retrouvions pas dans la même situation dans les années qui viennent ? Enfin, pouvez-vous garantir que la fédération des urgences qui doit se mettre en place dans le département des Hautes-Alpes intégrera bien le préalable du maintien du service ouvert sur place vingt-quatre heures sur vingt-quatre, condition indispensable à l'adhésion du centre hospitalier d'Embrun à cette démarche ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées.

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État aux personnes handicapées*. Monsieur le député, vous vous êtes inquiété du devenir de la prise en charge des urgences à l'hôpital d'Embrun. Ce dossier a fait l'objet de concertations permanentes et étroites entre l'agence régionale de l'hospitalisation et l'ensemble des personnes concernées au sein de l'hôpital d'Embrun : la présidente du conseil d'administration, la direction, les médecins et les représentants du personnel. Dans ce cadre, le comité de défense de l'hôpital d'Embrun a été reçu à deux reprises par l'agence régionale de l'hospitalisation et ses collaborateurs. En outre, des informations ont été données à plusieurs intervenants, dont vous-même, monsieur le député. À la suite de l'intervention de M. Ollier et des élus des Hautes-Alpes, une délégation d'élus, de représentants de l'établissement et du comité de défense de l'hôpital a également été reçue au cabinet de Philippe Douste-Blazy.

Les instructions données aux agences régionales de l'hospitalisation ne visent en aucun cas à la disparition ou à l'affaiblissement des petits hôpitaux, dont l'utilité n'est plus à démontrer, mais au contraire à conforter leurs moyens dans les domaines où ils répondent à un besoin courant des populations qu'ils desservent, notamment en matière d'urgence médicale.

Sur le fond, l'objectif recherché par l'établissement et par l'administration est d'organiser de la meilleure façon possible la réponse de cet établissement à la prise en charge des urgences dans un contexte géographique mais aussi de démographie médicale particulièrement difficile.

À la suite des délibérations du conseil d'administration du début du mois d'octobre, la commission exécutive de l'ARH a pris les positions suivantes : le maintien d'une présence médicale sur place 24 heures/24 heures aux urgences de l'hôpital d'Embrun ; la mise en fonctionnement, l'été, d'une antenne de SMUR permettant de renforcer le dispositif dans cette période de forte fréquentation touristique ; la mise en place d'une fédération des urgences entre les établissements de Gap, Embrun et Briançon. Cette mutualisation des moyens garantira la pérennité des activités, le maintien de la compétence des médecins concernés et une étroite collaboration avec la régulation du centre 15 du département des Hautes-Alpes.

Dans le cadre de cette fédération, des renforcements de moyens nécessaires - je vous le confirme -

permettront une amélioration du temps médical disponible, ainsi que du statut de certains médecins. La nouvelle organisation ainsi définie conforte la qualité du service rendu à la population et tient compte des particularités géographiques et démographiques du département des Hautes-Alpes. Soyez assuré, monsieur le député, que c'est bien là notre seule préoccupation.

Mme la présidente. La parole est à M. Joël Giraud.

M. Joël Giraud. Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse. Bien entendu, nous serons vigilants quant à la mise en place du renforcement des moyens. Par ailleurs, lors de la réunion qui a eu lieu au cabinet de M. Douste-Blazy, il est apparu que les deux députés des Hautes-Alpes - l'un appartenant à la majorité, l'autre à l'opposition - n'avaient pas été informés. Ce n'est pas normal.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 904

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2004, page 8003

Réponse publiée le : 20 octobre 2004, page 8051

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 19 octobre 2004